

Le bois, un bon atout pour décarboner l'économie lozérienne

ÉNERGIE

La mission chaleur renouvelable a fêté ses 20 ans. L'occasion de faire le bilan.

En 2022, 205 chaufferies automatiques collectives au bois sont en fonctionnement en Lozère, soit l'équivalent d'environ 38,8 MW (hors usine de cogénération de Mende). Près de 80 % des chaufferies ont une puissance inférieure ou égale à 150 kW, seulement 10 supérieures à 1 MW.

14 000 tonnes de CO2 évitées

La réalisation de ces chaufferies correspond à : 47 M€ de travaux éligibles, réalisés à 85 % par des entreprises lozériennes, soit près de 40 M€ pour l'économie locale ; 17,60 M€ de subventions (Europe, État, Ademe, Région, Département) ; 6 000 tonnes équivalent pétrole substituées ; 14 000 tonnes de CO2 évitées, soit 9 100 voitures parcourant 12 000 km/an ; 55 équivalents temps plein pour la Lozère.

La filière approvisionnement compte aujourd'hui 19 appro-



La mission chaleur renouvelable a fêté ses 20 ans à Aumont-Aubrac.

visionneurs (bois déchiqueté et/ou granulés), 10 hangars de stockage de bois déchiqueté répartis sur le département, quatre broyeurs mobiles, deux camions souffleurs de bois déchiqueté et une usine de production de granulés de bois. Le bois consommé par ces installations représente environ 28 000 tonnes, tous combustibles confondus (granulés, bois déchiqueté, connexe des scieries), hors usine de cogénération. C'est l'équivalent, par an, d'environ 700 hectares de premières éclaircies sur les plus de 240 000 hectares de forêts que compte le département, soit

moins de 0,5 % de la surface forestière.

En 2022, selon les prix constatés lors la dernière enquête d'approvisionnement, la fourniture de combustibles pour les chaufferies collectives en service, en Lozère, représenterait un chiffre d'affaires annuel d'environ 3 M€.

De l'emploi et de la valeur ajoutée

Le développement du bois-énergie crée de l'emploi et de la valeur ajoutée, en permettant le maintien ou la relocalisation d'une économie basée sur des ressources locales et renouvela-

bles. Le bois déchiqueté ne parcourant pas plus de 50 km et le granulé 200 km. En se substituant aux énergies fossiles, le bois-énergie, la géothermie et le solaire thermique permettent également d'atteindre les objectifs de décarbonation de l'économie.

Les actions de la mission chaleur renouvelable

La mission chaleur renouvelable accompagne les opérateurs publics et privés dans la réalisation de leurs projets. En 20 ans, elle a réalisé plus de 420 analyses d'opportunités. Elles permettent d'apporter une aide à la décision et d'identifier les éléments techniques et économiques les plus adaptés à chaque projet. Les maîtres d'ouvrage sont ensuite accompagnés dans la phase d'étude de faisabilité et dans la constitution des dossiers de demandes de financements. La mission chaleur renouvelable réalise, chaque année, une enquête de la filière d'approvisionnement bois-énergie et en accompagne les professionnels. Elle réalise aussi des actions de promotion des énergies renouvelables thermiques, et organise des journées techniques et des visites.

Vingt ans d'études et de conseils

RÉTROSPECTIVE

La mission chaleur renouvelable a fêté ses 20 ans d'existence à Peyre-en-Aubrac.

En 2002, en parallèle de la mise en place de nouveaux dispositifs d'aides publiques (crédit d'impôts de l'État, aides Ademe et Région Languedoc-Roussillon et pour les communes d'aides du conseil général de la Lozère), la Mission de promo-

tion du bois-énergie pour les départements de la Lozère et du Gard est créée.

Elle est d'abord portée par l'AME (Agence méditerranéenne de l'environnement). En 2005, cette mission est reprise par la chambre de commerce et d'industrie de la Lozère, en convention avec les CCI de Nîmes et d'Alès Cévennes et avec l'appui de l'Europe,

de l'Ademe, de la Région et des Départements de la Lozère et du Gard.

En 2015, les CCI du Gard et de la Lozère décident de la création d'une Mission bois-énergie propre à chaque département. En 2018, la mission bois-énergie répond à l'option EnR Thermiques de l'AMI d'animation du bois-énergie pour la période 2018-2020. Les techniciens se

forment au solaire thermique et à la géothermie et peuvent désormais proposer un conseil sur les trois énergies (solaire thermique, géothermie et bois-énergie). La Mission bois-énergie se transforme alors en mission chaleur renouvelable.

En juillet 2019, cette mission est transférée au SDEE (Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère).